

## Il s'essuie avec le drapeau tricolore !



C'est une image qui passe mal. Mercredi 21 avril 2011, la ministre de la justice a demandé que des poursuites pénales soient engagées après la diffusion d'une photographie montrant un homme s'essuyant les fesses avec le drapeau français. Le cliché visé faisait partie des "coups de cœur" du jury d'un concours photographique organisé par la Fnac de Nice le 6 mars, et a été publié en tant que tel le 19 mars dans l'édition locale du quotidien gratuit Metro. Trois thèmes étaient proposés à l'imagination des photographes amateurs, dont celui du "politiquement incorrect", pour lequel a concouru le jeune primé.

"QUELLE EST LA LIMITE DE L'ART, DE LA PROVOCATION, DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?"

La Fnac souligne avoir pris très rapidement des mesures pour éteindre la polémique. "Quand nous avons vu que l'image choquait, nous l'avons tout de suite retirée de la liste des lauréats, avec l'accord du photographe, et nous ne l'avons pas exposée", a déclaré une porte-parole de l'enseigne culturelle.

"Le fait, au cours d'une manifestation organisée ou réglementée par les autorités publiques, d'outrager publiquement l'hymne national ou le drapeau tricolore est puni de 7 500 euros d'amende", ainsi que de six mois d'emprisonnement lorsqu'il est commis en Europe. L'article 2 de la Constitution stipule que "le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge" est "l'emblème national" de la République. [lemonde.fr](http://lemonde.fr)

Quelle est la limite de l'art de la provocation, de la liberté d'expression ? \_\_\_\_\_

## **Il s'essuie avec le drapeau tricolore !**

Quelle est la limite de l'art de la provocation, de la liberté d'expression ?